

Décret

Générale

colonial

Décret n° 12-475-1936 30 mai 1936

n° 12-475-1936 30

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 mai 1936

Numéro JO

n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro

30 juin 1936

VISAS

Le Président de la République française, Vu l'article 254 de la loi du 9 mars 1928, portant revision du Code de justice militnre pour l'armée de terre, modifié et complété par la loi du 4 mars 1932 et par le décret du 25 juin 1934: Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 modifiant l'article 254 du Code de justice militaire : Sur le rapport du Garde des scenux, Ministre de la justice, des Ministres des colonies et de la guerre,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —Le décret du 30 octobre 1935 modifiant le premier alinéa de l'article 254 du Code de justice militaire est rendu applicable aux colonies autres que l'Algérie, aux pays de protectorat et territoires relevant du Ministre des colonies. Art. 2, —Le Garde des sceaux, Ministre de la Justice, les Ministres de la gnerre et des colonies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'écution du present décret.

ALBERT LEBRUN.Par le Président de la République :**Le Garde des sceaux, Ministre de la justice,Yvon Dernos.****Le Ministre de la guerre,Général MAURIN.**